



ASSOCIATION
NATIONALE
FRANÇAISE DES
ERGOTHÉRAPEUTES

Enquête Groupes d'intérêt — septembre 2024

29 août au 5 septembre 2024

Analyse qualitative

Les questions ouvertes ont fait l'objet d'un traitement qualitatif par analyse de contenus (identification des thématiques récurrentes et recherche des principales occurrences).

Nombre de répondants

161 réponses

1 - Faites - vous partie d'un GI :

- Non : 82%
- Oui : 18%

2 - Participez - vous à une communauté de pratique extérieure à l'ANFE ?

- Non : 68,3%
- Oui : 31,7%

3 - Vous parait - il important ou intéressant que les GI en ergothérapie fassent partie de l'ANFE ?

- Oui : 77,5%
- Non : 2,5%
- Sans avis : 20%

4 - Pourquoi ? (question ouverte)

110 réponses

- **« Alliance en ergothérapie » : l'ANFE une communauté qui fédère**

Pratiques (harmonisation, valorisation, développement, amélioration, évolution, échanges et partages...) = 31 occurrences

L'ANFE est avant tout perçue comme une communauté qui permet d'échanger sur ses pratiques, de les améliorer, de partager son/ses expérience(s) « *selon les appétences de chacun* ». Il est donc nécessaire que les groupes d'intérêts en fassent partie et reflètent la « *diversité des points de vue et des thématiques* ». L'ANFE, par l'entremise de ces groupes d'intérêt se définit comme une « *communauté d'entraide* » qui contribue au renforcement de l'action de chacun et au renforcement par chacun de l'action de tous.

Les groupes d'intérêt sont un « *espace d'échanges* » au travers duquel se joue aussi la volonté « d'harmoniser les pratiques pour mieux les valoriser et les diffuser à l'ensemble de la communauté » des ergothérapeutes d'abord, et du monde de la santé ensuite. A ce titre la légitimité de l'ANFE se joue au travers de l'existence des groupes d'intérêt et, réciproquement, la visibilité des travaux des groupes d'intérêt, au niveau territorial comme national, passe par l'ANFE.

L'ANFE, entité symbolique, constitue donc une bannière fédératrice et centralisatrice pour la très grande majorité des ergothérapeutes répondants. Cette qualification de « *centralisatrice* » sous-tend avant tout un souhait de structuration des efforts et travaux plus que de cadre autoritaire pour « *coconstruire collectivement l'ergothérapie* ».

« *Permettre une mutualisation des pratiques et influencer le plaidoyer national* »

« *Cela concourt à développer les pratiques et rester en cohérence avec les orientations et la défense de la profession* ».

« *Améliorer sa pratique, ses connaissances, nourrir ses réflexions* »

- **« Appui et ancrage » = la notion clé du lien au terrain**

Représentation/représentativité : 11 occurrences

National : 11 occurrences

Terrain : 9 occurrences

L'ANFE est considérée comme l'organisme de « *représentation des ergothérapeutes* » et ce d'autant plus que « *nous n'avons pas d'ordre* ». La promotion de l'ergothérapie doit donc passer par « *une seule voix* » : celle de l'ANFE. Pour être représentative, avoir une identité forte, et du poids au niveau national l'ANFE en tant qu'organisation doit faciliter l'expression et la communication des « *remontées de terrain* ». Elle doit ainsi être organisée pour porter la parole des ergothérapeutes qui travaillent ensemble au travers des groupes d'intérêt.

Les groupes d'intérêt regroupés sous la bannière ANFE permettent de structurer des réponses précises et spécifiques suivant les thématiques aux « *problématiques de terrain* » et « *demandes gouvernementales* » ou institutionnelles.

Quel que soit son objet, l'ANFE doit s'ancrer dans « *la réalité du vécu* » des ergothérapeutes et des personnes avec lesquelles ils interagissent et « *ne pas s'éloigner du principe de réalité* ». Cela passe notamment par « *l'identification des différences de pratiques et des actions* » mises en place localement.

« *Être au plus près de la réalité de terrain des ergothérapeutes mais aussi des usagers, de la population, de la communauté et ainsi promouvoir des pratiques nouvelles en ergothérapie* »

« *Pour regrouper l'ensemble des actions/réflexions menant à l'évolution de notre métier sous une même "bannière" afin d'apporter de la cohésion et favoriser la circulation des informations. De plus, plus l'ANFE est importante, plus elle aura du poids et de la crédibilité auprès d'autres instances. Des groupes d'intérêt permettent de montrer le travail réaliser tous ensemble* ».

« *Un interlocuteur, une référence unique, ne pas disperser les énergies* »

- **Une logistique soutenance et structurante**

Travail travaux (reconnaissance, communication, relais, accès, coordonner, valoriser, soutenir...) : 9 occurrences

Liens : 9 occurrences

La notion de soutien technique est particulièrement présente dans les réponses. La dimension fédératrice de l'ANFE passe également par les moyens offerts pour « *travailler ensemble* » au sein des groupes d'intérêts. Le support logistique de l'ANFE permet de « *faire évoluer les pratiques* », « *suivre les recommandations* », « *communiquer et valoriser* » les travaux des groupes d'intérêt.

En outre, la dimension centralisatrice, officielle et représentative de l'ANFE offre un cadre qui permet aux groupes d'intérêt de « *ne pas s'éparpiller* » et garantit une certains « *cohérence* » à la conduite de leurs travaux et initiatives, les crédibilise et les légitime.

L'importance d'inscrire les groupes d'intérêt dans l'ANFE est ainsi liée au fait que l'association est un outil facilitant la mise « *en réseau* » et la mise « *en lien* » à différentes échelles. Elle peut ainsi contribuer à permettre à l'ergothérapeute isolé de trouver des pairs au travers des groupes d'intérêt, notamment dans un contexte d'exercice libéral. Elle peut également permettre de tisser des liens à un niveau extranational. Fédérer les moyens et les énergies au sein de l'association élargit le champ des possibles.

« Pour une meilleure reconnaissance et un appui quelconque (juridique, de contacts...) »

« Pour profiter des infrastructures de l'ANFE (locaux, site internet...). Pour avoir une légitimité Pour se fédérer autour des valeurs et approches de l'ergothérapie en France »

« Possibilité de coordination, lien avec les organisations étrangères (en fonction des groupes d'intérêts) »

- **Les limites de cette structuration**

Quelques commentaires ont fait état des limites de cette affiliation des groupes d'intérêt à l'ANFE. Le « cadre » n'est ainsi pas toujours perçu comme structurant mais plutôt comme inhibant, la notion de « contrôle » n'étant jamais bien loin. Le souhait est alors que l'autonomie des groupes d'intérêt par rapport à l'ANFE soit totale, tout en gardant les moyens de l'association à disposition.

A l'inverse, certain(e)s souhaiteraient un plus grand contrôle sur le fonctionnement des groupes d'intérêt pour s'assurer qu'ils respectent et promeuvent les bonnes pratiques dans un souhait d'harmonisation de celles-ci.

« Leur affiliation à l'ANFE présente des avantages (eg. mise à disposition de moyens) comme des inconvénients (eg. soumis à l'adhésion et aux points de vue de l'ANFE) »

« Vecteur de rencontre mais aussi frein »

« Je pense qu'il est intéressant d'avoir différentes sources de groupes de pratique, que tous ne soient pas reliés et gérés par l'ANFE. Néanmoins, l'ANFE pourrait proposer un recensement pour les identifier plus facilement »

5 - Est-ce qu'un membre de votre GI est présent au CA ?

- Ne sais pas : 79%
- Non : 15,5%
- Oui: 5,5%

6 - Si oui trouvez - vous cela pertinent (question facultative)

139 réponses

- Sans avis : 69%
- Oui : 26%
- Non : 4,3%
- Autre : « *pertinent mais pas obligatoire* »

7 - Si non pensez-vous que cela pourrait être intéressant d'avoir un référent groupe d'intérêt au sein du CA de l'ANFE ? (question facultative)

153 réponses

- Oui : 57%,
- Sans avis : 33,5%
- Non : 5,2%
- Autres : 4,3 dont : « *Le référent ne doit pas jouer le rôle de leader : importance du partage des responsabilités !* »

8 - Pourriez - vous expliquer en quelques mots en quoi vous trouvez que cela pourrait être (ou ne pas être) pertinent ou intéressant ? (question ouverte)

71 réponses

- **Eclairer les décisions du CA**

Terrain : 11 occurrences

Faire remonter/remonter : 9 occurrences

Décision/décider : 6 occurrences

La majorité des répondants estime qu'il serait pertinent qu'un ou plusieurs représentant(s) des groupes d'intérêt siège(nt) au CA afin de garantir une « *représentation officielle de la thématique* » de chaque groupe d'intérêt.

Cette représentation va de pair avec le souhait de « *pouvoir éclairer le positionnement de l'ANFE* » sur les sujets ou axes portés par les groupes d'intérêt et ce faisant de participer à la définition des enjeux stratégiques. Enfin, il s'agit de s'assurer que « *tous les types de pratiques* » puissent être représentés et pris en compte dans les prises de décision. Il s'agit alors de garantir qu'il n'y ait pas de « *dérive* » afin que les décisions du CA respectent les besoins et souhaits de la majorité.

Dans un autre ordre d'idée, l'intérêt serait également de pouvoir mieux éclairer les membres des groupes d'intérêt sur les prises de décision du CA, afin de rendre « *le travail du CA moins opaque* », d'être « *mieux informé de ce qui s'y passe* ».

« *Cela permet d'être informé des décisions et avancées du CA et que le CA soit au courant de ce qui se passe dans ses groupes d'intérêts* ».

« *Afin que chaque groupe puisse avoir un représentant et un lien avec les décisionnaires.* »

« *Faciliter les prises de décisions, plus de liens entre les différents groupes et travaux de l'ANFE, meilleure efficacité* »

- **Faire du lien entre la vie des groupes et les décisions prises**

Lien : 18 occurrences

Besoins/soutien : 9 occurrences

Représentation/représentativité : 7 occurrences

Le souhait de renforcer les liens entre la vie dans les groupes d'intérêt et les décisions prises en CA transparaissent dans un bon tiers des commentaires. Il s'agit de pouvoir tenir informé le CA des difficultés et besoins des groupes d'intérêt afin d'éclairer les décisions relatives à la gestion de l'association, et de « *responsabiliser le CA* ».

Des avis très variables, voire opposés, sont formulés concernant le regard que le CA pourrait porter sur la vie du groupe d'intérêt avec, comme dans la première question ouverte, le souhait d'une nécessaire autonomie versus le souhait d'un contrôle rigoureux. Celui-ci aurait pour objectif d'assurer « *la pertinence des travaux* » et « *rendre efficace le travail des groupes d'intérêt* ». Entre les deux, on constate que demeure le souhait d'une aide à la structuration et d'un accompagnement qui prend la forme d'un soutien.

« Une représentation dans le CA permettrait de faire connaître et de soutenir plus aisément les besoins des groupes d'intérêt »

« Cela peut être intéressant pour relayer les informations, les transmettre ensuite à communauté, être soutenu par les instances et être encadré selon certaines normes ou obligations. »

« La liberté de pensée est nécessaire »

- **Améliorer la circulation des informations**

Informé / information / communication / communiquer : 10 occurrences

La participation au CA est également vue comme une opportunité de pouvoir mieux comprendre ce que font les autres groupes, de faire passer des informations et d'en collecter. Elle est conçue comme une occasion de mieux expliquer les actions de l'ANFE au groupe et de mieux faire connaître le groupe à l'ensemble des adhérents de l'association. En somme, la participation au CA permettrait une meilleure interconnaissance.

« Pertinent pour améliorer le lien de communication, de coopération entre le CA et les groupes d'intérêts rendre plus efficace le travail des groupes d'intérêts »

« Cela permet d'être informé des décisions et avancées du CA et que le CA soit au courant de ce qui se passe dans ses groupes d'intérêts ».

« le CA doit savoir ce qui se passe dans l'asso »

- **Les limites**

Un référent pour l'ensemble des groupes d'intérêt ou un référent par groupe d'intérêt ? La question n'est pas toujours tranchée dans les commentaires, certains estimant qu'un représentant suffit pour l'ensemble. Par ailleurs, le risque que le/les représentant(es) des groupes d'intérêt fasse « cavalier seul » est énoncé. Il ne représenterait alors plus que lui-même ce qui serait contraire à l'intention première. Le lien avec le CA n'est pas toujours identifié comme étant pertinent au regard de la finalité des groupes d'intérêt qui est avant tout d'être un espace d'échange sur les pratiques.

« Pas nécessaire pour échanger entre passionnés »

« [le travail dans les GI n'a] pas de lien avec les éléments administratif et budgétaire ».

9 - Dans l'idée d'une réorganisation, différents "pôles" pourraient être organisés au sein de chaque groupe d'intérêt, par exemple :

- Pôle "échanges de pratiques" (échanges pour soutenir la pratique entre pairs, rencontres d'ergothérapeutes sur un sujet particulier, etc...)**
 - Pôle "société savante" (organisation d'évènements, rédaction de bonnes pratiques sur un sujet d'intérêt, participation à l'écriture d'ouvrages, développement d'une spécificité de pratique, création de supports de communication, etc...)**
- Qu'en pensez-vous ?**

Oui une telle structuration me semble pertinente : 64,8%

Non je préfère que chaque groupe soit autonome dans son organisation : 14,5%

Sans avis : 14,5%

Autres :

- Préférence pour une structuration en pôle thématique
- Risque de déconnection entre les 2 pôles (partage des personnes entre les 2 pôles ou partage dans le temps ?)

10 - Selon vous, les groupes d'intérêt peuvent être sollicités par le conseil d'administration (CA) ou les directions de l'ANFE pour:

Répondre aux questions de la communauté lorsque cela relève de la thématique du groupe : 36,5%

Dégager des membres volontaires pour produire des contenus utiles à la communauté ou à la promotion de l'ergothérapie : 30%

Participer aux actions de lobbying de l'ANFE : 8,7%

Autres :

- Les $\frac{3}{4}$ considèrent que les 3 réponses sont à prendre en compte
- Point de vigilance : ne pas exiger des bénévoles qu'ils produisent, se caler sur leur disponibilité
- C'est à l'ANFE de faire
- Valider ou non une orientation du CA à partir des infos fournies
- Les GI doivent décider en toute autonomie de leur niveau de lien avec l'ANFE

11 - Quel est votre avis au sujet de la communication des réflexions et productions des groupes d'intérêt de l'ANFE ?

Les groupes d'intérêt devraient communiquer systématiquement à travers les différents canaux de communication de l'ANFE (newsletter, réseaux sociaux, LME, site internet) : 49,7 %

Les groupes d'intérêt devraient pouvoir être autonomes dans leur communication (propres réseaux sociaux par exemple), tout en mentionnant bien leur appartenance ANFE : 28,6%

Sans avis : 10,6%

Autres :

- Les 2 (plusieurs réponses) : avec souplesse dans le choix, autonomie avec soutien de l'ANFE qui a l'expérience de la communication, autonomie mais avec validation (ANFE ou GI : pas une personne isolée pour le groupe et au nom de l'ANFE)
- [aucune des 2 propositions pour] éviter les déviations
- En tous cas : aucune info sur les GI sur les RS et c'est problématique !
- Un logo propre avec si c'est le choix du groupe aussi celui de l'ANFE
- Autonomie pour ne pas polluer les canaux de l'ANFE (3)
- Autonomie difficile dans la communication puisque ce sont des actions bénévoles
- Autonomie « contrôlée »
- Les mettre en avant 1 ou 2 fois par ans à travers la newsletter

12 - Depuis plusieurs années, l'ANFE propose des webinaires à ses adhérents sur différentes thématiques. Et si les groupes d'intérêt pouvaient proposer des webinaires également ?

Oui c'est une bonne idée : 89,4%

Sans avis : 4,4%

Je n'y suis pas favorable : 1,2%

Autres :

- Risque de conflit, scission nuisible à l'ANFE
- Nécessité de valider le contenu
- Cela demande du tps, ce serait plus pertinent que l'ANFE finance ses groupes par l'intermédiaire d'un salarié
- Oui mais pas de pression !
- « Trop de webinaire tue le webinaire »

13 - Que pensez-vous du lien entre les groupes d'intérêt et les différents comités de l'ANFE (territorial, scientifique, d'éthique et d'exercice) ?

Sans avis : 63,4%

A mon sens il existe trop peu de liens entre les groupes d'intérêt et les comités : 30%

Les liens sont fluides et les rôles de chacun sont clairs : 3,1%

Autre :

- Dérive entre les pratiques et les « bonnes pratiques » évolution prenant la forme de l'éducation nationale, il faudrait une confrontation démocratique entre les 2

14 - Avez-vous des idées à nous communiquer pour renforcer et développer les liens entre les groupes d'intérêt et les autres structures de l'ANFE (CA, équipe salariée, comités, représentants des différentes instances...) ?

27 réponses

Un tiers des réponses concerne l'amélioration de la communication vers les groupes d'intérêt et entre ceux-ci et les autres entités de l'ANFE avec les propositions suivantes :

- Réunion mensuelle et/ ou trimestrielle pour échanger sur des points, projets, besoins
- Relais dans newsletter, dans RS,
- Point sur ce que fait chacun, sur où trouver l'info
- Améliorer la transparence du fonctionnement de l'ANFE (2)
- Faire un récapitulatif chaque année de l'organisation des liens entre /et des différentes structures de l'ANFE serait intéressant pour resituer les différents rôles de chacune des structures et leurs liens(carte mentale par exemple)
- Etant simple adhérente ANFE, j'ai bien souvent l'impression d'être très éloignée de son fonctionnement et de ses instances...
- Renforcement de l'autonomie des groupes d'intérêt (notamment sur la comm.)
- Avoir un outil de mise en place de groupes de lobbying au niveau local (communication , mise en réseau, organisation de regroupements...)
- Arrêter de recruter sur CV
- Avoir une idée du temps que cela engage pour les gens qui s'investisse
- Plus de reconnaissance

D'autres réponses concernent la communication de l'ANFE envers les adhérents et non-adhérents en dehors des groupes d'intérêt :

- Contribuer à faire du lien pour lutter contre l'isolement des ergos
- Sensibiliser dès la formation initiale
- Important que l'ANFE ait un rôle fort

Des propositions d'amélioration du service rendu aux adhérents sont également suggérées :

- Banque de données réservée aux ergo via le site de l'ANFE
- Soutien de l'équipe salariée (mener les échanges, soulager de certaines tâches...) / Un échange semestriel en visioconférence sur les objectifs et le travail réalisé
- Mettre en opensource des moyens et idées, faire remonter les aberrations de la T2A

Des propositions de groupes d'intérêt sont également émises :

- groupe LGBTQIA+,
- groupe dommage corporel : fonder une compagnie d'experts propres à notre profession

Synthèse

Profil des répondants

Les répondants sont des adhérents. La majorité des répondants n'appartient pas à un groupe d'intérêt de l'ANFE ni à une communauté de pratiques extérieure à l'association.

Interdépendance des GI et de l'ANFE

Plus des 2/3 estiment qu'il est important que les groupes d'intérêt soient intégrés à l'ANFE car elle constitue l'entité fédératrice et représentative de la profession. Elle contribue ainsi au renforcement de l'action de chacun et au renforcement par chacun de l'action de tous.

Les groupes d'intérêt ont un rôle important à jouer dans cette organisation car ils permettent de faire du lien avec le terrain et de faire remonter les problématiques et besoins issus de la pratique. Dans cet objectif, le soutien logistique de l'ANFE et son rôle centralisateur constituent des atouts. L'ANFE est ainsi vue comme apportant un cadre structurant qui contribue au fonctionnement des GI.

Les GI au CA ?

La plupart des répondants ne savent pas si un des membres de leur GI siège au CA et n'ont pas d'avis concernant cette participation lorsqu'elle existe. Néanmoins la majorité estime que cela pourrait être intéressant.

Les raisons avancées sont le souhait de pouvoir mieux éclairer les décisions prises par le CA en partageant les retours des travaux des GI et de pouvoir également mieux informer les membres du GI sur les tenants et aboutissants des décisions prises en CA.

Cette volonté de circulation des informations concerne également une meilleure communication concernant le fonctionnement du CA et les besoins des GI. La question d'une ou plusieurs représentations pour l'ensemble des GI n'est pas tranchée.

Une opinion contrastée concernant l'autonomie des GI

Dans les différentes questions, les divergences de point de vue concernent le niveau d'autonomie à concéder aux groupes d'intérêt.

Certains estiment qu'une totale autonomie est nécessaire à l'expression des points de vue différents. D'autres souhaiteraient plus de cadre encore, considérant qu'un contrôle est indispensable, notamment pour une harmonisation et un respect des bonnes pratiques.

Les GI société savante et groupe d'échanges de pratique

La structuration en 2 pôles (pôle « échanges de pratiques » versus pôle « société savante ») est jugée pertinente par la majorité.

Les sollicitations potentielles que le CA pourrait adresser aux GI ne sont pas tranchées et concernent essentiellement : les réponses à apporter à la communauté et le recrutement de volontaires pour des actions de promotion de l'ergothérapie. Moins de 10% estiment qu'ils peuvent être sollicités pour participer à des actions de lobbying.

Une communication des GI par les canaux de l'ANFE

Concernant les modalités de communication, la majorité estime que les GI devraient pouvoir communiquer systématiquement via les canaux de communication de l'ANFE avec néanmoins une volonté d'autonomisation de 30% des répondants et de nombreux points de vigilance mentionnés.

La plupart des commentaires libres traitent d'ailleurs de ce sujet de la communication et émettent des propositions pour renforcer la transparence et la fluidité de celle-ci.

Dans le volet communication toujours, la quasi-unanimité des répondants est favorable à la proposition de webinaire par les GI.

Méconnaissance et absence de liens avec les autres comités

Les réponses à la question relative aux liens avec les autres comités et entités de l'ANFE sont assez édifiantes puisque 63,4% des répondants n'a pas d'avis et 30% estiment qu'il existe trop peu de liens. Une infime minorité considère que les liens sont fluides et les rôles clairs.

L'hypothèse peut être faite que les 2/3 qui n'ont pas d'avis, ne se prononcent pas car ils n'ont pas connaissance des actions menées par ces autres entités ce qui révèle un besoin urgent de clarification.

Conclusion

Que nous soyons membres ou non des groupes d'intérêt, nous, adhérents de l'ANFE considérons que les groupes d'intérêt ont un rôle fondamental à jouer dans l'identification des axes stratégiques portés par notre association en raison de leur ancrage dans les réalités du terrain. Ce rôle est confirmé par la vocation de « communautés de pratique » et de « société savante » qui leur est préférentiellement conférée dans l'enquête.

A ce titre, nous estimons qu'une représentation des GI au CA pourrait être intéressante. Cette représentation pourrait également contribuer à faciliter la communication des informations entre les membres des GI et les instances décisionnaires de l'ANFE pour mieux faire vivre l'association. Néanmoins, la formalisation de cette représentation est délicate (un référent unique par groupe d'intérêt ? un référent pour chaque groupe ou pour tous les groupes ?).

Enfin, nous estimons que les GI ont un rôle à jouer dans la stratégie de communication de l'association : tant dans la communication qui nous est adressée à nous, adhérents, à travers les webinaires par exemple que dans celle adressée plus largement à l'ensemble de la communauté (réseaux sociaux).

Les résultats de cette étude contribueront à alimenter la réflexion qui est aujourd'hui en cours concernant la refonte du fonctionnement de l'association.